



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux administratifs

Question écrite n° 29147

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet des recours abusifs exercés par certaines associations de riverains contre les projets d'aménagement et de construction. Dans de nombreuses régions et villes, les maîtres d'ouvrage ne peuvent initier des projets sans que des riverains groupés en association cherchent par tous moyens à en obtenir l'annulation. Ces pratiques se révèlent particulièrement dommageables pour l'ensemble de la collectivité. Outre les conséquences économiques extrêmement lourdes pour les intervenants à l'acte de construire, ces recours abusifs font du tort à l'ensemble du secteur associatif et créent la confusion entre les associations qui mènent de véritables actions constructives de sensibilisation au respect de l'environnement et celles qui se prévalent de mobiles écologiques pour défendre des intérêts privés ou monnayer les désistements d'instance. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce problème.

Texte de la réponse

Les décisions prises en matière d'urbanisme génèrent nombre de recours. Pour réduire les incertitudes pesant sur ces décisions, différentes réflexions sont en cours. Il s'agit de concilier les exigences d'une sécurité juridique accrue pour les bénéficiaires d'autorisations avec la liberté fondamentale, dans un Etat de droit, de pouvoir exercer des recours devant le juge administratif. Le Conseil constitutionnel, à plusieurs reprises, a réaffirmé le principe selon lequel le législateur ne peut pas porter d'atteinte substantielle au droit d'exercer des recours (décision n° 93-335 DC, 21 janvier 1994, loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction). Il importe donc de rechercher, dans ce cadre, les améliorations qui pourraient être apportées aux dispositifs existants, afin de réduire le risque de contentieux. C'est ce à quoi s'attache le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29147

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2597

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5405